

## Indemnité d'occupation du logement après divorce

Par jo1256, le 20/06/2013 à 08:10

**Bonjour** 

Mon divorce est prononcé. Mon ex-épouse continue à occuper le logement familial et m'est donc redevable d'une indemnité d'occupation égale à la moitié d'un loyer.

La maison étant toujours meublée, l'estimation du loyer doit-elle tenir compte de la présence de ces meubles?

merci